

ASSEMBLEE GENERALE DU JEUDI 30 JUIN 2016

SOMMAIRE

RELEVÉ DES DÉCISIONS

Administration générale

1. Marchés publics (délégation du Président)
2. Remplacement d'un délégué du SICTOM ISSOIRE-BRIOUDE (SIB)
3. Mise à jour du tableau des effectifs
4. Participation du VALTOM à la protection sociale complémentaire des agents : santé et prévoyance
5. Frais de déplacement temporaire des agents et des élus
6. VALORDOM 2 : Désignation des représentants du comité de veille et de suivi
7. Participation financière du VALTOM aux 6^{èmes} Assises nationales de la biodiversité

Prévention & communication

8. Demandes de subventions : fonds LEADER, ADEME et régionaux
9. Convention de partenariat avec les bailleurs départementaux pour le développement compostage en pied d'immeuble
10. VALORDOM 2 : Point sur les projets de ressourceries
11. VALORDOM 2 : VALTOM, territoire Zéro Déchet Zéro Gaspillage (ZDZG)

Finances

12. Compte administratif 2015
13. Compte de gestion 2015
14. Affectation définitive du résultat de l'exercice 2015
15. Emprunt pour le programme de travaux 2016 d'extension des Installations de Stockage des Déchets Non Dangereux (ISDND)
16. Budget 2016 : décision modificative n°1
17. Participation financière à une action de coopération internationale

Traitement-transport

18. Actualisation de la grille de tarification 2016 - traitement et valorisation des déchets sur les installations du VALTOM
19. VALORDOM 2 : Schéma de gestion des déchets organiques
20. Conventions EcoCité
21. Point d'avancement étude valorisation énergétique
22. Compensation zones humides

Questions diverses

23. Convention d'exploitation de la plateforme de broyage de déchets verts de Saint-Eloy-les-Mines
24. Refacturation des erreurs de tri
25. Nouvel Agrément Emballages

RELEVÉ DE DECISIONS DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 30 JUIN 2016

Suite à l'absence de quorum lors du comité syndical du 21 juin 2016, un nouveau comité syndical a été convoqué le 30 juin 2016 soit plus de cinq jours francs après la première réunion, conformément à l'article L 2121-17 du CGCT.

Le **30 juin 2016**, le comité syndical du VALTOM, dûment convoqué, s'est réuni en session extraordinaire, à 10h00, au VALTOM, sous la présidence de Monsieur Laurent BATTUT, Président.

Date de la convocation : 21 juin 2016

Secrétaire de séance : Michel GONIN

Nombre de Membres :

En exercice : 40

Présents : 20

Pouvoirs : 08

Votants : 28

*Présents : Mesdames CHASSIN Nicole, LEMPEREUR Claire, MAMET Odile, PRIEUX Nicole.
Messieurs ALEDO Marcel, BARA Saïd, BATTUT Laurent, BELLAIGUE Gilles,
BISSIRIEX Thierry, CHASSANG Jean-Pierre, DAURAT Jean-Claude, GAUVIN Jean-
Noël, GONIN Michel, LALUQUE Gilles, MAILLARD Guy, MASSEBOEUF Claude,
NEUVY Flavien, RENAUD Michel, SERRE Christophe, VIGNAUD Bernard.*

Pouvoirs : Madame ADAMY (à M. VIGNAUD Bernard), BONNET Monique (à Mme PRIEUX Nicole).

*Messieurs ADENOT Dominique (à Mme LEMPEREUR Claire), DI GIAMBATTISTA
Nicolas (à Mme CHASSIN Nicole), DOMAS Philippe (à M. MAILLARD Guy), FARGEIX
Alain (à M. BATTUT Laurent), LEPEE Grégory (à M. RENAUD Michel), MAERTEN
Christian (à M. MASSEBOEUF Claude).*

Excusés : Madame MOULIN Chantal.

*Messieurs BOHELAY Philippe, BONNET Nicolas, CHASSARD Frédéric, CHAUVIN
Lionel, GODARD Jérôme, LAFFONT Alain, LUCHINO Albert, MOLINIER Jean-
Claude, PRONONCE Hervé, ROUX Thierry, VEISSIERE Bernard.*

Au cours de cette réunion, le comité syndical a adopté les décisions suivantes :

Administration générale

1. Marchés publics (délégation du Président)

Le Comité Syndical prend acte, de la présentation de la liste des marchés publics passés en procédure adaptée par le VALTOM pour la période du 1^{er} février 2016 au 31 mai 2016.

2. Remplacement d'un délégué du SICTOM ISSOIRE-BRIOUDE (SIB)

Le Comité Syndical prend acte, de la désignation de Madame Odile MAMET en tant que représentante du SIB auprès du VALTOM.

3. Mise à jour du tableau des effectifs

Le Comité Syndical décide, à l'unanimité, de :

- *supprimer les postes de non titulaires suivants :*
 - *le poste de chargé de mission Direction du VALTOM créé par délibération du 12 octobre 2012, concernant Monsieur BEAUME en raison de son départ de la collectivité (retraite) au 31 mars 2015,*
 - *le poste de chargé de mission prévention (emploi de catégorie A de la filière technique) créé par délibération du 12 mai 2010, en raison de l'accès à l'emploi titulaire de l'agent concerné.*

- *supprimer les postes de grade suivants :*
 - *le poste d'adjoint administratif 1^{ère} classe créé par délibération du 15 février 2007, en raison de l'avancement de grade à l'ancienneté de l'agent concerné,*
 - *le poste de rédacteur créé par délibération en date du 28 septembre 2007, et le poste de rédacteur créé par délibération en date du 14 février 2008, en raison de l'avancement de grade suite à la réussite au concours des agents concernés.*
- *créer un poste d'adjoint technique principal 2^e classe (catégorie C) dans la filière technique, à temps complet, à compter du 01 septembre 2016.*
- *créer deux postes d'adjoint technique 1^e classe, à temps complet, à compter du 01 août 2016.*

Ces postes seront inscrits au tableau des effectifs.

4. Participation du VALTOM à la protection sociale complémentaire des agents : santé et prévoyance

Le Comité Syndical décide, à l'unanimité, de valider la participation financière à la protection sociale complémentaire des agents (santé et prévoyance), à compter du 1er août 2016, selon les modalités exposées ci-dessus. Les crédits nécessaires à cette participation seront inscrits au budget, chapitre 012, article 6455.

5. Frais de déplacement temporaire des agents et des élus

Le Comité Syndical décide, à l'unanimité, de valider les modalités d'indemnités de mission recouvrant les frais liés aux déplacements, aux nuitées et aux repas selon le cadre défini ci-dessus.

6. VALORDOM 2 : Désignation des représentants du comité de veille et de suivi

Le Comité Syndical décide, à l'unanimité, d'élire le Président et les membres du comité de veille et de suivi VALORDOM 2 suivants:

| Président | Collectivité représentée |
|----------------------------------|--------------------------------------|
| <i>M. ALEDO</i> | <i>Clermont Communauté</i> |
| Membres élus : | |
| <i>M. Gauvin</i> | <i>SICTOM des Combrailles</i> |
| <i>M. Maertens</i> | <i>Ardes-Co</i> |
| <i>M. Molinier</i> | <i>SBA</i> |
| <i>M. Laluque</i> | <i>CC Pays de Courpière</i> |
| <i>M. Bonnet</i> | <i>Clermont Communauté</i> |
| <i>M. Tournadre</i> | <i>SICTOM des Couzes</i> |
| <i>Mme BONNET</i> | <i>Clermont Communauté</i> |
| Membres Techniciens : | |
| <i>M. COUDUN</i> | <i>SBA</i> |
| <i>Mme FRAYSSE</i> | <i>SICTOM Pontaumur / Pontgibaud</i> |
| <i>Mme FAFOURNOUX</i> | <i>CC Pays de Courpière</i> |
| <i>M.DARTIGUES ou M. VALENTE</i> | <i>Clermont Communauté</i> |
| <i>M. BATISSE</i> | <i>SIB</i> |
| <i>M. TOURNIER</i> | <i>SIVOM Ambert</i> |

7. Participation financière du VALTOM aux 6^{èmes} Assises nationales de la biodiversité

Le Comité Syndical décide, à l'unanimité, de :

- *autoriser le Président à engager les démarches partenariales pour l'organisation des 6^{èmes} Assises nationales de la biodiversité,*
- *valider le montant de la participation financière proposée.*

Prévention & communication

8. Demandes de subventions : fonds LEADER, ADEME et régionaux

Le Comité Syndical décide, à l'unanimité, d'autoriser le Président à :

- *solliciter des financements LEADER, ADEME et régionaux pour l'ensemble de son plan d'actions Territoire Zéro Déchet Zéro Gaspillage ;*
- *mettre en œuvre le montage financier spécifique à l'opération OrganiCité® ;*
- *répondre à l'appel à projets « Eco-citoyen en Région Auvergne Rhône-Alpes ».*

9. Convention de partenariat avec les bailleurs départementaux pour le développement compostage en pied d'immeuble

Le Comité Syndical décide, à l'unanimité, de :

- valider le projet de convention de partenariat,
- autoriser les demandes de subventions auprès de l'ADEME ou de tout autre financeur potentiel.

10. VALORDOM 2 : Point sur les projets de ressourceries

Le Comité Syndical prend acte des projets aboutis ou en cours au travers de la carte et de la convention comme outil méthodologique d'un partenariat possible entre ressourceries et collectivités.

11. VALORDOM 2 : VALTOM, territoire Zéro Déchet Zéro Gaspillage (ZDZG)

Le Comité Syndical prend acte des possibilités d'organisation et des modalités d'accompagnement qui découlent de la labellisation Territoire Zéro Déchet Zéro Gaspillage et qui sont offertes au VALTOM et à ses collectivités adhérentes.

Finances

12. Compte administratif 2015

Le Comité Syndical décide, à l'unanimité, de :

- prendre acte de la présentation du compte administratif, lequel se synthétise ainsi :

| | Résultat de l'exercice 2015 | | | Exécution budgétaire 2015 | | | | | Résultat de clôture |
|-----------------------|-----------------------------|------------------------|------------------------|---------------------------|--------------------------|-----------------------|-----------------------------------|---------------------------------------|-------------------------|
| | Recettes | Dépenses | Résultat brut | Recettes reportées (RAR) | Dépenses reportées (RAR) | Résultat des RAR | Résultat de clôture exercice 2014 | Part affectée à l'investissement 2015 | Résultat net 2015 |
| Fonctionnement | 49 947 186,54 € | 40 389 969,10 € | 9 557 217,44 € | - € | - € | - € | 10 131 402,56 € | 8 779 636,09 € | 10 908 983,91 € |
| Investissement | 16 134 755,70 € | 15 289 172,42 € | 845 583,28 € | - € | 133 037,05 € | - 133 037,05 € | - 7 228 399,38 € | - € | - 6 382 816,10 € |
| Totaux | 66 081 942,24 € | 55 679 141,52 € | 10 402 800,72 € | - € | 133 037,05 € | - 133 037,05 € | 2 903 003,18 € | 8 779 636,09 € | 4 526 167,81 € |

| Affectation du résultat 2015 | |
|--|-------------------------|
| Report de l'excédent de fonctionnement 2015 en recettes de fonctionnement au BP 2016 : résultat net 2015 - résultat des RAR (article 002) | 4 393 130,76 € |
| Affectation en réserve pour 2016 (Report de l'excédent de fonctionnement 2015 en recettes d'investissement au BP 2016 = résultat net de fonctionnement 2015 - report excédent de fonctionnement 2015) (article 1068) | 6 515 853,15 € |
| Déficit section d'investissement (Report 2015 en dépense d'investissement au BP 2016) (article 001) | - 6 382 816,10 € |

- constater, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs du compte administratif avec les indications du compte de gestion,
- reconnaître la sincérité des restes-à-réaliser en dépenses ou en recettes,
- arrêter les résultats définitifs tels que résumés dans le tableau ci-dessus.

13. Compte de gestion 2015

Le Comité Syndical décide, à l'unanimité, que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2014 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

14. Affectation définitive du résultat de l'exercice 2015

Le Comité Syndical décide, à l'unanimité, d'approuver l'affectation définitive du résultat de l'exercice 2015.

15. Emprunt pour le programme de travaux 2016 d'extension des Installations de Stockage des Déchets Non Dangereux (ISDND)

Le Comité Syndical décide, à l'unanimité, d'autoriser le Président à lancer une consultation ayant pour objet de souscrire un emprunt d'un montant de 1 105 737 € auprès des établissements bancaires, et à signer tout document s'y rapportant.

16. Budget 2016 : décision modificative n°1
 Le Comité Syndical décide, à l'unanimité, d'approuver la décision modificative n°1 de 2016 suivante :

♦ SECTION DE FONCTIONNEMENT

▪ DEPENSES

| | | Montant (€ HT) |
|-----------|---|-----------------|
| 611 | Contrôle du pôle Vernéa : rejets gazeux | 7 100,00 |
| 611 | Exploitation des centres de transfert | 11 950,00 |
| 611 | OrganiCité® | - 17 075,00 |
| 6135 | Locations mobilières | 53 031,00 |
| 6455 | Assurance maladie 2015 - régularisation | 11 736,00 |
| 6574 | Subvention accordée au projet OrganiCité® | 17 075,00 |
| 6618 | Intérêts des autres dettes (renégociation de la cession de créance) | - 50 672,00 |
| 6811(040) | Complément aux dotations aux amortissements | 7 400,00 |
| 022 | Dépenses imprévues | - 65 675,00 |
| 023 | Compte de liaison (vir. à la section d'investissement) | 26 327,00 |
| | TOTAL | 1 197,00 |

▪ RECETTES

| | | Montant (€ HT) |
|----------|--|-----------------|
| 777(042) | Régularisation sur reprise sur amortissements 2016 (Contraction de 7 400 - 6 203) | 1 197,00 |
| | TOTAL | 1 197,00 |

♦ SECTION D'INVESTISSEMENT

▪ DEPENSES

| | | Montant (€ HT) |
|------------|---|------------------|
| 020 | Dépenses imprévues | 36 104,00 |
| 2182/op.10 | Achat d'un camion pour une action de coopération internationale | 11 500,00 |
| 2182/op.10 | Achat d'un utilitaire pour l'exploitation de l'ISDND du Poyet à Ambert | 9 600,00 |
| 1675 | Part en capital de la cession de créance (renégociation) | 20 124,00 |
| 13913(040) | Régularisation reprise sur amortissements | 7 400,00 |
| 13918(040) | Régularisation reprise sur amortissements | -6 203,00 |
| 204421/041 | Cession à titre gratuit du camion pour une action de coopération internationale (opération d'ordre) | 11 500,00 |
| | TOTAL | 90 025,00 |

▪ RECETTES

| | | Montant (€ HT) |
|------------|---|------------------|
| 1318/op.11 | Recettes prévisionnelles (opération CIJ 2016) | 44 798,00 |
| 2182/041 | Cession à titre gratuit du camion pour une action de coopération internationale (opération d'ordre) | 11 500,00 |
| 28158(040) | Complément aux amortissements | 7 400,00 |
| 021 | Compte de liaison (vir. de la section de fonctionnement) | 26 327,00 |
| | TOTAL | 90 025,00 |

17. Participation financière à une action de coopération internationale

Le Comité Syndical décide, à l'unanimité, d'autoriser le Président à :

- signer le projet d'avenant n°1 tripartite du marché de collecte établi entre le SIVOM d'Ambert, la société Faun Environnement et le VALTOM,
- acquérir auprès du SIVOM d'Ambert la BOM immatriculée 9264 YT 63 pour un prix de 11 500€,
- céder à titre gratuit la BOM immatriculée 9264 YT 63 à l'association « VIVRE EN BROUSSE ».

Traitement-transport

18. Actualisation de la grille de tarification 2016 - traitement et valorisation des déchets sur les installations du VALTOM

Le Comité Syndical décide, à l'unanimité, d'approuver cette nouvelle présentation de la grille tarifaire 2016 qui reprend les tarifications 2016 approuvées le 15 décembre 2015 sans les modifier, mais en ajoutant des précisions sur la nature des déchets facturés.

19. VALORDOM 2 : Schéma de gestion des déchets organiques

Le Comité Syndical décide, à l'unanimité, d'autoriser le Président à lancer l'étude de réalisation d'un schéma de gestion des déchets organiques (biodéchets et végétaux) et de solliciter les subventions auxquelles l'étude pourrait être éligible (ADEME, Région, Fonds européens par exemple).

20. Conventions EcoCité

Le Comité Syndical décide, à l'unanimité, d'autoriser le Président à :

- signer la convention locale EcoCité entre la Caisse des Dépôts et Consignations (CDC) et les différents maîtres d'ouvrages du Programme d'investissements d'avenir,
- signer la lettre avenant, en application de la convention locale EcoCité entre la CDC et le maître d'ouvrage du Programme d'investissements d'avenir,
- signer l'avenant à la convention locale EcoCité entre la CDC, l'EcoCité, et les différents maîtres d'ouvrages du Programme d'investissements d'avenir,
- signer la convention de partenariat entre le Conservatoire des Espaces Naturels d'Auvergne (CEN Auvergne) et le VALTOM,
- demander toute subvention permettant de réduire l'impact financier du projet.

21. Point d'avancement étude valorisation énergétique

Le Comité Syndical prend acte de l'état d'avancement de l'étude, des solutions identifiées et à développer ainsi que des échéances à venir.

22. Compensation zones humides

Le Comité Syndical décide, à l'unanimité, d'autoriser le Président à :

- signer un accord de principe pour la compensation dont le projet a été présenté,
- signer la convention définitive lors de la remise de l'étude finale de l'ONF,
- demander toute subvention permettant de réduire l'impact financier du projet.

Questions diverses

23. Convention d'exploitation de la plateforme de broyage de déchets verts de Saint-Eloy-les-Mines

Le Comité Syndical décide, à l'unanimité, de :

- approuver le projet de nouvelle convention d'exploitation de la plateforme de broyage de déchets verts de Saint-Eloy établie entre le SICTOM des Combrailles et le VALTOM (celle-ci serait effective au 1^{er} juillet 2016),
- autoriser le Président du VALTOM à signer ladite convention.

24. Refacturation des erreurs de tri

Le Comité Syndical décide, à l'unanimité, d'autoriser le Président à refacturer individuellement aux collectivités adhérentes du VALTOM les frais liés aux non conformités déclarées par ses prestataires dans le cadre de ses différents marchés de traitement/valorisation.

25. Nouvel Agrément Emballages

Le Comité Syndical décide, à l'unanimité, d'adresser au ministère de l'écologie un courrier d'alerte signé par les onze collectivités adhérentes du VALTOM.